



Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique

**REPONSE AUX QUESTIONNAIRES RELATIFS A LA MISE EN
ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING
(1995) ET DES TEXTES ISSUS DE LA VINGT –TROISIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nom du pays: MADAGASCAR

**Nom de la personne chargée
de coordonner les réponses:** RAVELOARISOA NORO LALAO

Fonction/Titre: DIRECTEUR DE LA PROMOTION DU GENRE

Adresse MINISTERE DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES
AMBOHIJATOVO
ANTANANARIVO 101
MADAGASCAR

Téléphone – (Fixe): _____
- (Mobile): 261 20 32 02 685 23

Télécopie: _____

Courriel: nraveloarisoa@hotmail.com

PREMIERE PARTIE : Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

REALISATIONS :

Afin d'aider la femme à participer à part entière au processus de développement, de nombreuses actions ont été initiées tant par l'Etat que par la Société Civile.

En vue de garantir l'exercice et la jouissance des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité entre les sexes, Madagascar a entrepris des mesures en tenant compte des recommandations de la Déclaration du Millénaire, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, du Programme d'Action de Beijing, de la Plate-forme d'Action de Dakar, du Programme d'Action du Caire, et de la Convention sur la Criminalité Transnationale Organisée.

Les engagements du Gouvernement de Madagascar se sont concrétisés par l'adoption en octobre 2000, de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme (PNPF) et par son institutionnalisation dans le cadre global de la planification de l'Etat en l'intégrant dans le DSRP (Document Stratégique pour la réduction de la pauvreté) en 2000.

En 2003, un Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) a été élaboré à la suite d'un processus participatif provincial puis national. Il sert de cadre de référence opérationnel à l'intégration de la dimension genre dans tous les domaines du développement social et économique. Ce Plan d'Action est la traduction en action de la de la Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme cité supra.

Le PANAGED dont l'exécution est prévue sur 5 ans, s'attache d'abord à intégrer transversalement la dimension genre dans toutes les interventions de développement ; deux programmes spécifiques sont aussi destinés à redresser des situations d'inégalité flagrantes constatées dans le cadre de l'élaboration de la PNPF. Il s'agit de :

- améliorer l'efficacité économique des femmes ;
- améliorer le statut socio-juridique et politique de la femme

Deux secteurs qui ne sont que très partiellement couverts par l'action des acteurs et intervenants en matière de promotion de genre, et que le PANAGED entend donc prendre en charge.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PANAGED est effectif depuis l'année 2005. Il permet de renforcer les mécanismes institutionnels nationaux par des formations sur les droits de la femme et l'intégration du genre dans les projets et programmes de développement; de renforcer les capacités des décideurs, des autorités locales, des leaders traditionnels et des représentants d'ONG et du secteur privé

La sensibilisation et la formation des intervenants au niveau des 22 Régions ont commencé en 2005 dans le but de donner des informations plus détaillées sur les objectifs du PANAGED et de former par la suite les participants sur le genre et développement, les droits de la femme et la lutte contre la violence à l'égard de la femme.

L'exécution du PANAGED s'est fait essentiellement à travers les Plan d'Action Régional Genre et Développement au niveau de chaque province. Le niveau central a un rôle de coordination et d'appui technique.

Le Ministère de la Population et des Affaires Sociales, par le biais de la Direction de la Promotion du Genre, est en charge des questions de promotion du genre et a pour rôle d'appuyer la mise en œuvre du PANAGED. Aussi, le Ministère travaille avec les institutions parlementaires, les différents Ministères, les collectivités territoriales décentralisées, les associations féminines, les Ongs, le secteur privé et les médias.

Des points focaux genres ont été mis en place au sein des Ministères centraux afin de faciliter l'intégration de la dimension genre dans leur projet et programme de développement, la concertation, la coordination et le suivi du PANAGED.

Des efforts ont été consentis pour réduire les disparités tant au niveau social, économique, culturel, juridique et politique. Les ministères, à travers les points focaux genres, ont essayé d'intégrer la dimension genre malgré les obstacles rencontrés comme l'insuffisance de sensibilisation des supérieurs hiérarchiques et l'instabilité des postes dû au changement politique. De leur côté la Société Civile travaille en partenariat avec le Ministère de la Population et des Affaires Sociales et dont les activités sont axées autour du Plan d'Action National Genre et Développement.

Les réalisations couvrent les 12 domaines critiques prioritaires définis lors de la Conférence Mondiale sur la Femme tenue à Beijing en 1995. Les détails sont développés dans la deuxième partie.

Des cadres de concertation et de suivi ont été également mis en place, notamment le groupe thématique genre et le réseau genre, et dont les impacts commencent à se faire ressentir.

Par ailleurs, depuis la ratification par Madagascar en 1989 de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), l'État Malagasy, à travers de nombreux projets, a mis sur pied des programmes pour la promotion des droits de la femme entre autre la mise en place de centres d'écoutes et de conseils juridiques pour les femmes victimes de non droit.

Difficultés rencontrées :

Les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des mesures en faveur de l'égalité entre les sexes portent sur deux aspects :

- les contraintes institutionnelles, d'une part
- et celles intrinsèques à l'environnement de la femme, d'autre part.

Les premières se rapportent à l'insuffisance de la sensibilité en genre : le gouvernement étant préoccupé par des priorités où les problèmes de genre sont les moins importants, ainsi qu'à la résistance des femmes et des hommes face au changement.

► Les contraintes institutionnelles :

L'insuffisance de la sensibilité genre. Le Gouvernement reste préoccupé par des priorités axés sur des réformes structurelles, économiques et sociales dans lesquelles les problèmes de genre sont les moins importants.

Il existe deux tendances divergentes sur la notion de l'égalité de sexe qui apparaissent : la première ne considère pas l'inégalité de sexe comme un obstacle au développement, tandis que la seconde soutient l'existence de ce problème.

Au niveau de la communauté, incluant les chefs traditionnels, ces derniers sont résistants aux changements et que les hommes en particulier verraient la participation des femmes au développement local comme une atteinte à leur autorité.

La Direction en charge de la Promotion du Genre dispose d'un budget modeste pour pouvoir atteindre les objectifs définis dans le PANAGED et mener à bien sa mission.

► Les contraintes intrinsèques à l'environnement des femmes

L'environnement socio-culturel malgache repose sur la suprématie de l'homme.

En effet, les coutumes malgaches ont accordé les privilèges à l'homme. Elles consacrent la place de l'homme comme chef de famille. Cette situation met la femme dans une situation de dépendance, voire même de soumission qui l'empêche d'engager des actions économiques.

La plus importante contrainte pour les femmes malgaches est le fait que certaines femmes n'ont pas accès à la propriété foncière en particulier lors de l'héritage des biens parentaux ou de la séparation du couple

L'ignorance, l'analphabétisme et la dépendance économique de la femme vis-à-vis de leur mari sont des contraintes majeures au développement des femmes.

Le surcharge de travail de la femme au foyer l'empêche de s'informer ou de se former.

DEUXIEME PARTIE : PROGRES ACCOMPLIS

01. Femme et pauvreté

Compte tenu de la faible participation de la femme au processus de développement dû à son statut, la femme vit dans une situation de pauvreté aussi bien liée aux aspects sociaux, économiques, culturels et politiques. En effet, des efforts ont été déployés par le Gouvernement et sont concrétisés par les actions ci-après:

Des activités ont été initiées pour sortir la femme de la pauvreté et l'aider à participer à part entière au processus de développement. Puisque toutes les activités entreprises sont interdépendantes, le Ministère de la Population et des Affaires Sociales a pour mission de les coordonner en vue d'une synergie et d'harmonie d'actions de tous les intervenants oeuvrant pour la promotion du genre.

Bien souvent les blocages sont d'ordre culturel et qui sous exigent des changements de comportement.

Des activités de sensibilisation de la population, des activités de plaidoyer auprès des autorités locales, des leaders traditionnels et des différentes institutions sont développées au niveau des régions pour appuyer la promotion du genre.

02. Les femmes et l'économie

L'Etat a appuyé les femmes dans leurs Activités Génératrices de Revenu (AGR) en octroyant des fonds à des institutions de micro- finance telles l'Entreprendre à Madagascar dans la région de Haute Matsiatra, l'Organisme « Hardi » et l'OTIV dans la région d'Analamanga. Ce sont ces institutions qui contractent avec l'Etat pour améliorer les AGR des femmes.

L'Etat appuie les femmes dans la recherche de débouchés pour celles qui font des activités de production. Les artisans travaillent en collaboration avec "**African Growth and Opportunity Act**" (AGOA).

Le but est de soutenir l'économie en facilitant l'accès au marché américain s'ils suivent les principes de l'économie libérale.

L'Etat recherche des marchés pour ces artisans par le biais du commerce équitable qui est un système international destiné à aider les producteurs issus des pays en voie de développement dans la transformation des matières premières comme la corne, la paille, le bois et le fer,

Des programmes de développement rural comportent des mesures particulières en leur faveur à savoir :

- Le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR) qui dans sa conception a pris en compte la dimension genre. Parmi les indices de performances retenus par ce projet, il a été spécifié qu'un minimum de 40% des sous projets financés doivent être proposés par des femmes.
- Le Projet du Haut Bassin de Mandrare qui met l'accent sur l'atteinte des groupes marginalisés. Sa stratégie propose de donner une attention particulière à la participation des femmes et des jeunes. Les composantes d'activités comprennent : - L'alphabétisation fonctionnelle des femmes – le soutien à la commercialisation des produits agricoles qui est une activité menée principalement par les femmes.

03. Education et formation des femmes

En matière d'éducation, le Gouvernement s'est efforcé d'assurer l'éducation fondamentale à tous les malgaches à travers le Programme National d'Amélioration de l'Education (PNAE). Diverses mesures ont été prises telles que le renforcement des infrastructures et des ressources humaines, l'exemption des frais de scolarité, la sensibilisation de conseillers pédagogiques sur le genre.

On note l'augmentation du nombre des filles qui accèdent à la scolarisation au même titre que les garçons sans aucune forme de discrimination.

Le Ministère de l'Education Nationale poursuit son engagement par la dotation des kits scolaires – la construction de nouvelles salles de classe réparties dans toute l'île et le recrutement des élèves maître pour renforcer le personnel enseignant.

Le Gouvernement a décrété la gratuité de l'école au niveau des écoles relevant de l'Etat par l'exemption de frais de scolarité et a pour effet d'accroître le nombre des inscrits à l'école primaire.

Par ailleurs, des efforts ont été entrepris par le Ministère de l'Education Nationale avec ses partenaires pour réduire l'abandon des filles en milieu scolaire et rendre l'enseignement plus sensible au genre (exemple la production des guides pour les enseignants pour rendre l'enseignement plus sensible au genre). Des établissements ont intégré la dimension genre dans leur curricula de formation comme les universités et les instituts supérieurs. Un renforcement de capacités sur le Genre et Développement a été réalisé à l'endroit des enseignants issus des institutions comme l'Institut National de Santé Publique et Communautaire (l'INSPC), l'Institut de Formation Paramédicaux (l'IFP), et l'Institut Malgache de Technique et de Planification (l'IMATEP).

Dans l'enseignement primaire la proportion garçon/fille est de 50,15 contre 49,85. Des campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles sont menées.

Le Ministère de la Population et des Affaires Sociales dispose de 10 foyers sociaux et de 02 Centres de Promotion Socio-Economiques pour assurer la formation des jeunes filles et jeunes garçons déscolarisés.

Des organismes de la Société Civile organisent de différentes formations pour les femmes issues des associations et des groupements.

En 2007, 3000 femmes issues des différentes régions du pays ont bénéficié d'une formation sur le leadership organisée par l'Etat.

PACT/USAID appuie les écolières en octroyant des bourses d'étude dans les régions d'Analamanga et d'Atsinanana.

Le Forum for African Women Education (FAWE) prend en charge en régime d'internat les meilleures élèves des collèges et des lycées.

Les programmes d'alphabétisation initiés par l'Etat et les ONGs s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Des ONGs s'attèlent à la scolarisation des enfants des rues et de les réintégrer dans le système formel après une mise à niveau.

04. Les femmes et la santé

En vue de réduire la mortalité maternelle, les efforts portent actuellement sur le renforcement des soins obstétricaux d'urgence, par la formation des accoucheuses traditionnelles au niveau des zones difficilement accessibles, la sensibilisation des femmes enceintes à effectuer les quatre consultations prénatales et à accoucher dans les centres de santé où les risques sont moindres. Cependant, une formation des accoucheuses traditionnelles est aussi faite au niveau de l'Etat afin de les aider à travailler dans des conditions sans risques. L'accouchement est gratuit et est accompagné d'une dotation de kit gratuit.

Dans le cadre de la santé de la mère et de l'enfant les activités de vaccination sont renforcées. Elles font l'objet de campagnes médiatiques et de sensibilisation. La couverture nationale de vaccination a relativement augmenté. Et pour réduire le taux de mortalité infantile, le Gouvernement a retenu la stratégie de la prise en charge intégrée de la Maladie avec ses trois volets cliniques, institutionnel et communautaire.

Pour ce qui est de la santé reproductive, la Planification Familiale (PF) fait partie des stratégies de développement économique et social.

A cet effet, plusieurs traités y afférents ont été signés entre autres : Copenhague (1995) Beijing (1995), Johannesburg (2002).

Actuellement, 27% des femmes en union déclarent recourir à la contraception dont 18% se servent d'une méthode moderne et 9% d'une méthode traditionnelle. Pour l'ensemble des femmes en âge de procréer, ces taux sont respectivement de 14% et 8%.

Le Ministère de la Santé a incorporé dans sa politique Nationale en Santé de la Reproduction la prévention des violences domestiques et sexuelles qui consiste à entreprendre des activités de

sensibilisation et de plaider pour déclarer les cas de violences domestiques et sexuelles et l'information pour conscientiser la communauté et les victimes sur les conséquences néfastes de ces violences.

Les partenaires techniques et financiers ont appuyé l'Etat travers les principaux points suivants :

- Amélioration des centres de santé
- Renforcement des capacités des agents
- renforcement du partenariat multisectoriel.

L'Etat a facilité l'accès des femmes aux centres de santé. De nouveaux centres ont été créés d'autres réhabilités et équipés.

Par ailleurs, l'Etat aussi procède à la distribution gratuite de vitamines et à de consultations ophtalmologiques gratuites.

05. La violence à l'égard des femmes

Concernant les droits fondamentaux de la femme, la constitution malgache interdit toute forme de discrimination basée sur le sexe et protège la jouissance par les femmes de tous les droits de la personne humaine et de toute liberté humaine.

A cet effet, des lois ont été initiées depuis les années 90 dont entre autre celle relative à hypothèque légale de la femme mariée. En matière d'adultère, les dispositions de la loi pénale incompatible à la convention ont été abrogées. Ainsi, les peines infligées à la femme et à l'homme sont les mêmes, alors que celles de la femme étaient plus lourdes auparavant. Les femmes osent recourir aux instances juridiques ; les centres d'écoutes et de conseils juridiques sont de plus en plus présents dans les communes.

Concernant la lutte contre les différentes formes de violence dont les femmes sont victimes plusieurs articles du Code Pénal ont été révisés.

L'opinion commence à être mobilisée sur les problèmes liés au viol des femmes en général et des fillettes en particulier.

Une ligne verte est mise en place en vue de dénoncer les cas de violence, d'aider et d'accompagner les victimes. Cette initiative est réalisée en partenariat entre les entités suivantes : le Ministère de la Population et des Affaires Sociales, le Ministère de la Justice, la Brigade des Mœurs, et l'UNICEF
Le Secrétariat chargé de la Sécurité Publique procède à la mise en place de brigade de mœurs et de la protection des mineurs dans les chefs lieux de province et les villes classées zones rouges. Les actions concrètes sur le terrain portent sur : la vulgarisation des textes de lois ; - la conscientisation du public ; - la prise en charge psychologique des victimes.

Plusieurs textes ont été révisés pour mieux protéger les femmes des différentes formes de violence qui peuvent les atteindre.

La lutte contre la violence fait partie intégrante du PANAGED où des composantes spécifiques y sont consacrées :

- Assistance aux victimes de violence
- Renforcement des sanctions relatives aux violences faites aux femmes

Par ailleurs, le Ministère de la Population et des Affaires Sociales, au niveau des actions concrètes sur le terrain, a mené depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre la violence avec le concours de ses partenaires locaux, nationaux, internationaux et internationaux.

L'information/ sensibilisation sur les problèmes liés à la violence et les dispositions légales prévues pour y faire face sont d'ailleurs incorporées dans les activités de diffusion des droits des femmes. Les Centres d'Ecoute et de Conseils Juridiques (CECJ) mis en place dans certaines régions ont accueilli et accompagné les femmes victimes de non droit et de violence. Ces centres s'occupent aussi de la diffusion des dispositions légales protégeant la femme contre la violence.

Les ONGs ont aussi leur propre CECJ. Ces Centres ont pour mission d'aider les victimes de violence à résoudre leurs problèmes et de les accompagner à porter leurs affaires auprès de la justice.

Le Ministère de la Justice a mis en place des cliniques juridiques ayant les mêmes fonctions en partenariat avec le PNUD.

06. Les femmes et les conflits armés

Les femmes se regroupent pour faire entendre leur voix et participent au processus de médiation ou de réconciliation exemple lors du processus de paix lors des événements de 2002 et 2009.

L'Etat tient en compte aussi bien les problèmes de la femme que ceux de l'homme lors des crises surtout politique, il n'y a pas de discrimination au niveau des sexes.

L'Etat et les organisations humanitaires appuient en nourriture, matériels et médicaments toutes les catégories de la population sans aucune discrimination.

Les organisations de femmes jouent un rôle important dans l'appui et l'accompagnement de la population victime des crises politiques : l'Etat a mis en place de cantine à moindre coût au niveau des quartiers défavorisés.

07. Les femmes et la prise décision

Concernant le volet politique, en vertu des textes légaux, les femmes peuvent se présenter librement aux élections au même titre que les hommes. Par ailleurs, des dispositions du PANAGED stipulent comme un de ses objectifs la promotion d'une représentation équitable des femmes et des hommes dans les processus de décision social, économique, et politique.

En vue d'une représentation équitable des femmes et des hommes dans le processus de décision, des renforcements de capacités en faveur des femmes ont été réalisés (3250 femmes ont bénéficié de formation portant sur le leadership en 2007). Les compétences en leadership sont nécessaires à la prise de décision.

Au niveau des postes de pouvoir exécutif, la représentation des femmes dans les différents gouvernements qui se sont succédés a été inférieure au seuil de 15%. Depuis 1995 à ce jour, ces gouvernements ont accordé au minimum un siège et au maximum 5 sièges aux femmes. Le Gouvernement actuel compte 4 femmes Ministres. En outre, les femmes occupent les 30% des postes de Direction et de cadres supérieurs.

Les femmes issues de la Société Civile s'organisent pour mener des actions de plaidoyer en faveur des femmes aux postes de prise de décision allant de 30% à 50% au sein du gouvernement.

08. Les droits fondamentaux des femmes

La constitution malgache reconnaît le principe de l'égalité des droits et des libertés entre la femme et l'homme. Son application n'est pas souvent effective. Par ailleurs, les obstacles liés à la coutume sont encore vivaces dans certaines parties du pays notamment en ce qui concerne l'accès des femmes aux propriétés foncières et aux biens immobiliers. La culture ne permet pas aux femmes d'hériter de biens fonciers ou immobiliers lors des décès des parents, de même lors de la séparation du couple.

Des études ont été menées par l'Environnement, Développement, Action dans l'Océan Indien (l'ENDA OI) sur la violence domestique, et ont pu démontrer que deux femmes sur trois ont été victimes de ce type de violence. Des campagnes de sensibilisation sont organisées pour faire connaître à la population et aux autorités les différents types de violence ainsi que les sanctions y afférentes.

Des organisations œuvrant dans la protection des droits de l'homme réalisent aussi des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de médiatisation dans ce sens.

09. Les femmes et les médias

L'Etat a organisé une formation des journalistes sur le genre et développement. Il existe aussi des points focaux genres au niveau du Ministère de la Communication.

Les Médias sont sensibles au genre, cette affirmation est vérifiée à travers les émissions radiophoniques et télévisées et les articles produits dans les journaux. Des émissions spéciales sur le genre sont produites.

Une campagne de sensibilisation est aussi menée par toutes les entités touchées par la promotion du genre et plus particulièrement la Société Civile.

L'existence d'une association de femmes journalistes sensible à la promotion du genre caractérise l'environnement médiatique de Madagascar.

L'association des femmes journalistes travaillent en partenariat avec Gender and Media of Southern Africa (GEMSA) sur un projet de lutte contre le VIH SIDA.

10. Les femmes et l'environnement

La politique de protection de l'environnement tient compte de la femme dans la mesure où elle utilise le bois de chauffe et le charbon pour cuisiner. Des mesures ont été entreprises pour vulgariser l'utilisation de foyer amélioré ainsi que le charbon à base de déchet qui diminue la dépense en bois. Des mesures d'accompagnement sont mises en place permettant à la population et en particulier aux femmes, de développer des activités génératrices de revenu.

La dimension genre est intégrée dans les programmes de protection de l'environnement. Des manuels ont été produits dans ce sens.

11. La petite fille

Le Plan d'Action National Genre et Développement prévoit dans ses actions un volet de protection de la femme et de la petite fille. Une campagne de lutte et de sensibilisation sur la lutte contre la violence à l'encontre de la femme et de la petite fille est menée au niveau des régions. La Direction de la Promotion du Genre travaille avec les média dans ce sens. Le Ministère de la Population et des Affaires Sociales a mis en place des centres d'écoute et de conseils juridiques pour appuyer les victimes et plus particulièrement les petites filles.

Le Ministère de la Population et des Affaires Sociales travaille en partenariat avec le Ministère de la Justice, la Brigade des Mœurs, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education et les organisations de la Société Civile.

Les parents sont sensibilisés sur l'éducation des filles qui généralement ces dernières abandonnent très tôt l'école primaire et secondaire. Des kits scolaires ont été distribués pour aider les parents aux dépenses liées à la scolarisation.

Le Ministère de la Population et des Affaires Sociales a mis en place 765 réseaux de protection de l'enfant au niveau des régions et des communes durant les années 2008-2009. Le réseau prend en charge le soutien psychosocial des enfants victimes de la violence, les frais médicaux, le suivi des dossiers au niveau des instances judiciaires et l'appui matériel et scolaire.

Ce Ministère travaille aussi en collaboration avec le Ministère de la Justice, de la Fonction Publique, la Brigade des mœurs et les autorités locales sur la lutte contre le travail des enfants. Ce volet inclut l'utilisation des petites filles dans la prostitution.

Le Ministère en charge du travail a mis en place un service qui s'occupe de la prévention, l'Abolition et le Contrôle du travail des Enfants.

L'âge minimum au mariage a été déterminé à 18 ans aussi bien pour la femme que pour l'homme en 2007. Cette nouvelle loi sur le mariage vise à combattre la coutume néfaste du mariage précoce, en tant que forme de violence sexuelle contre les fillettes.

12. Le VIH SIDA

D'une part, des dispositions adéquates ont été prises concernant la Prévention de la Transmission du VIH de la mère à l'enfant, les laboratoires de référence, à savoir les CHU et les CHR, ont été renforcés en équipements techniques et les agents de santé ont reçu la formation spécifique y afférente.

Le stade de la généralisation de la pandémie a incité le Gouvernement à faire de la lutte contre le VIH/SIDA une priorité de l'Etat. Ainsi, l'Etat a mis en place le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS).

D'autre part, le Gouvernement, à travers, le Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS) a mené des études spécifiques pour mieux cibler les besoins des femmes, dont l'étude sur le genre et le comportement sexuel et l'influence des us et coutumes sur le comportement sexuel, dans une perspective de genre. Le CNLS appuie les organisations communautaires de base dans la prévention et la lutte contre la propagation du SIDA

Deux mesures importantes ont été prises, à savoir, l'adoption du décret 2000 – 1156 du 30 /10/00 portant sur le statut et l'organisation de la lutte et l'élaboration d'un plan stratégique multisectoriel. Sur le terrain, 11 centres de Test Volontaire (CTV) ont été créés. Des organisations confessionnelles et laïques privées s'adonnent à la prise en charge psychosociale des Personnes Vivant le VIH (PVVIH) et des personnes infectées.

D'autres actions spécifiques en partenariat avec les Organisations de Société Civile sont initiées concernant notamment la Prévention de la transmission du VIH de la Mère à l'enfant au niveau des 22 Régions.

TROISIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Au niveau national, l'organe spécifique mis en place pour prendre en charge les questions liées au genre est le Ministère de la Population et des Affaires Sociales à travers la Direction de la Promotion du Genre qui a pour mission de mettre en œuvre le programme défini pour promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes conformément à l'objectif n° 3 de l'Objectif du Millénaire pour Développement (OMD).

Cette Direction conçoit et met en place un cadre d'orientations générales des actions en faveur de la promotion du genre et ce, conformément aux principes édictés par les instruments internationaux et nationaux.

Il a été créé au niveau de chaque Ministère des points focaux genres qui ont pour mission d'intégrer la dimension genre dans tout projet et programme de développement au niveau de leurs ministères respectifs. La Direction de Promotion du Genre a donné une formation à l'endroit de ces points focaux genre sur les thèmes : Genre et développement, les droits de la femme, la lutte contre la violence, le leadership et le plaidoyer, l'intégration du genre dans un projet de développement, le budget sensible au genre. Les résultats sont positifs mais ces points focaux sont susceptibles d'avoir une affection compte tenu de l'instabilité politique.

La Politique Nationale Genre et Développement a été traduite en plan d'action (PANAGED) et chaque secteur de développement a intégré dans son propre plan d'action les questions d'égalité de Genre. Ce principe de transversalité de l'approche est préconisé dans tous les domaines d'intervention. D'où l'importance pour chaque département ministériel de disposer une structure chargée de la promotion du genre. Il s'agit d'assurer l'effectivité du « mainstreaming » du Genre.

Ces structures ont pour fonctions :

- la déclinaison du plan d'action national genre et développement en plan d'action sectoriel intégrant le genre,
- la distribution de responsabilités au sein du Département pour réaliser le plan d'action genre et développement,
- le suivi et évaluation du plan d'action sectoriel,
- l'établissement de dialogue/concertation avec les autres acteurs du genre.

Les ressources financières mises à la disposition du Ministère de la Population et des Affaires Sociales restent toujours minimales par rapport à celles des autres Ministères.

Le Ministère est entrain de mettre en place une étude une base de données sur le genre afin d'assurer le suivi et l'évolution des indicateurs liés au genre.

Le Ministère en charge des statistiques désagrège leurs données selon le sexe ainsi que d'autres ministères comme le ministère de l'enseignement.

Un réseau de femmes parlementaires est mis en place au sein du parlement et a pour rôle de défendre les textes relatifs à la défense des droits de la femme et la promotion du genre.

L'Etat travaille en collaboration avec les associations et ONGs qui oeuvrent dans la promotion du genre. Au niveau national et régional, un forum national sera réalisé incessamment pour réunir les ONG et mettre chacun au même niveau d'information et coordonner les actions futures en vue d'une synergie.

Le Ministère appuie techniquement et financièrement des ONGs qui travaillent dans la lutte contre la violence et toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes.

L'Organisme public principal chargé de la coordination et du suivi-évaluation en l'occurrence le Ministère de la Population et des Affaires Sociales

Le Ministère de la Population et des Affaires Sociales est l'organe principal de la mise en œuvre de la Politique Nationale pour la Promotion de la Femme (PNPF) et laquelle a été traduite en action par le Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED). La coordination des actions et leur suivi-évaluation tout en favorisant un environnement propice pour leur réalisation constituent ses missions principales.

Concrètement, cet organisme par le biais de la Direction de la Promotion qui au sein dudit organisme a pour fonctions :

- concevoir et mettre en place un cadre d'orientations générales des actions en faveur de la promotion du genre
- Effectuer le suivi d'application des orientations générales par les structures déconcentrées du Ministère et des partenaires/intervenants sociaux
- Promouvoir et soutenir les activités d'appui et d'accompagnement entreprises par la direction et des partenaires
- la coordination technique des actions réalisées.

QUATRIEME PARTIE : DEFIS ET MOYENS DE LES RELEVER

Pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes, les défis demandent encore des actions de longue haleine.

Les traditions qui dans une certaine mesure sont discriminatoires à l'égard des femmes, les actions à entreprendre à ce niveau exigent des efforts d'approches adéquates.

Stratégies prospectives

En dépit des avancées enregistrées, le renforcement des actions entreprises s'avère nécessaire. Le Gouvernement malgache entend poursuivre les actions déjà engagées dans les domaines critiques prioritaires d'Action de Beijing.

Il compte accroître les performances par l'adoption des principales actions suivantes :

- ☛ Le renforcement et l'amélioration des acquis :
 - Renforcement des capacités nationales en genre y compris les points focaux
 - la mise en conformité des lois nationales aux normes internationales, l'élimination des discordances entre les lois internes et la vulgarisation des textes méritent d'être renforcées.
- ☛ L'intégration de la dimension genre dans les budgets et comptabilités nationaux :
 - Formation et sensibilisation sur la prise en compte du genre dans les budgets et comptabilités nationales.
- ☛ La promotion d'une culture favorable à l'égalité entre les sexes :
 - L'implication des leaders traditionnels et la conduite de campagnes intensives de sensibilisation auprès de ces derniers en vue de revaloriser la place de la femme au sein des communautés et de la famille ;
 - L'intensification des activités d'IEC/CCC auprès des femmes pour qu'elles prennent conscience de leur valeur, leur aptitude et la valorisation de leur travail ;
 - La promotion des relations interpersonnelles femme/homme : respect mutuel, partage des responsabilités de ménage et des soins donnés à leurs enfants
 - L'appui des femmes à accéder aux postes de prise de décision
 - Mobiliser les ressources techniques et financières en appui aux interventions d'autonomisation des femmes.
 - Vulgarisation et mise en application des droits de la femme, des lois et des sanctions

